

LES INSULTES EN PRÉDICATION SECONDE :
ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION
DE LA DÉCLINAISON BI-CASUELLE DANS LES TEXTES TARDIFS

DANIÉLA CAPIN
LiLPA /EA 1339, SCOLIA

Quelles que soient leurs préoccupations spécifiques, les travaux consacrés aux axiologiques négatifs abordent systématiquement les questions du statut et de la catégorisation des insultes. Ces interrogations tirent profit de l'abondance des investigations actuelles sur le lexique nominal, des découvertes de noms « hors classification », de l'émergence de nouvelles catégories nominales. Si la tendance générale est de rassembler des insultes dans une classe lexicale à part, peu d'études s'interrogent sur l'articulation entre les insultes et les autres classes nominales, ainsi que sur les rapports entre les insultes et leurs supports de la prédication première, sur le rôle joué par les insultes dans la répartition de la charge informationnelle de l'énoncé. Ces aspects ont été relevés par N. Ruwet (1982), repris par M. Wilmet (1997 : 449, 516) et, plus récemment, évoqués dans une perspective pragmatique (cf. *Langue Française*, 144). Dans une de ses nombreuses études consacrées aux insultes, D. Lagorgette (2002 : 134) constatait que l'appartenance à une classe lexicale ne suffisait pas pour décrire le fonctionnement spécifique des axiologiques négatifs en tant qu'énoncés à la fois performatifs et constatifs, et qu'il fallait les traiter à part. L'étude diachronique que nous présentons ici vise à apporter des indications compatibles avec ces analyses et, par la même occasion, à revenir sur une hypothèse formulée il y a déjà quelques années¹. L'hypothèse proposait une nouvelle interprétation du rôle de la déclinaison bi-casuelle dans les textes tardifs : ayant constaté que la déclinaison servait peu à l'identification actancielle, nous avons défendu l'idée de l'influence de la charge informationnelle de l'énoncé sur la répartition des marques flexionnelles et plaidé pour la prise en compte de la pragmatique dans la description du système casuel. À l'époque, les insultes n'étaient pas intégrées à la réflexion.

La présente étude fera, tout d'abord, le point sur les variantes d'insertion de l'insulte dans un énoncé et examinera les différences engendrées par les divers schémas. Le terme utilisé pour noter l'insulte étant potentiellement déclinable dans les textes du Moyen Âge, nous nous arrêterons sur le fonctionnement de la déclinaison en Ancien et Moyen Français en nous interrogeant sur les raisons de son maintien et de son absence. Quel est son rôle dans l'identification actancielle ? Peut-on chiffrer le phénomène ? Existe-t-il une différence dans le traitement casuel des noms susceptibles d'être déclinés et de ceux qui ne le sont pas, et si oui, en fonction de quel critère – sémantique, fonctionnel ou énonciatif ? L'absence ou la présence de flexion est-elle liée à la position du nom commun (Nc) dans les chaînes de références ou dans les chaînes anaphoriques ? Nous examinerons ensuite les insultes dans trois textes du Moyen Français – *Bérinus*, *Ysaye le Triste* et *l'Histoire des Seigneurs de Gavre* – en tenant compte de leur marquage casuel. Les termes utilisés pour insulter respectent-ils la déclinaison comme les autres termes de l'énoncé ? Davantage ou moins ? Après une interprétation de la répartition observée, nous verrons si les insultes confirment ou non l'hypothèse

¹ Cf. Capin (2001, 2004, 2006).

d'une nouvelle interprétation du système casuel. Nous terminerons par quelques remarques générales sur les insultes qui visent à apporter une preuve diachronique pour leurs traitements en synchronie.

1. Cadre théorique ou une triple mise au point. Prédication seconde et détachement

Le point de vue adopté tentera d'articuler syntaxe (prédication), sémantique (axiologiques négatifs) et pragmatique (perspective énonciative et charge informationnelle de l'énoncé).

Si l'on part du principe que les phrases suivantes illustrent les voies les plus fréquentes de manifestation de l'insulte, on aura, d'une part :

- (1) *Luc n'a pas voté.* → *L'imbécile!*
 → *L'imbécile n'a pas voté (il croyait que ce n'était pas important)!*
 → *C'est un imbécile! Il n'a pas voté!*

Et, d'autre part :

- (2) *Luc, l'imbécile, n'a pas voté! / Luc n'a pas voté, l'imbécile! / L'imbécile, il n'a pas voté! Imbécile, tu n'as pas voté!, etc.*
*Cet / *l'imbécile de Luc n'a pas voté!*

Soit, deux types de moyen lexicaux utilisés : l'insertion, ou le détachement. Notre travail portera sur la deuxième réalisation.

La notion de détachement est l'objet de nombreuses études tant synchroniques que diachroniques et se trouve surexploitée du fait de son accessibilité : nous pouvons y accéder intuitivement sans pré-requis méthodologiques du fait de sa discontinuité perceptible à l'oral et à l'écrit. Les difficultés surgissent lorsqu'il faut identifier les différents types de détachement et lorsqu'il faut décrire leurs manifestations puisque l'on convoque des domaines linguistiques différents (syntaxe, sémantique, pragmatique) et l'on est contraint soit de revenir à des appellations lourdes de la tradition grammaticale teintée de rhétorique (apostrophe, apposition, épithète détachée, constructions « performatif » + complément du nom), soit de recourir à des paramètres très variés de nature (par ex. ordre de surface, structure informationnelle, statut cognitif)².

Pour contourner l'obstacle de cette hétérogénéité, il faut pouvoir disposer d'une catégorie générique englobante. Or, on ne peut la trouver que si l'on dissocie les opérations/rerelations linguistiques des constructions/réalisations linguistiques. Ainsi, si l'on part du principe que les opérations fondamentales sont la prédication, la détermination, la rection, la subordination et la coordination/juxtaposition³, alors les détachements qui impliquent des « axiologiques négatifs » directs (correspondant avant tout à un besoin communicationnel) relèvent de la prédication seconde. En effet, ces termes présupposent une dérivation, constituent une annexe, sont autonomes et ne participent pas à la prédication principale.

C'est seulement après avoir postulé la primauté de la prédication seconde en tant qu'opération commune pour toutes les réalisations en détachement (cf. (2) que l'on peut envisager leur étude par le biais d'approches différentes (syntaxiques et pragmatiques) et discerner différents niveaux d'analyse.

Tout d'abord, la prédication seconde justifie l'existence d'une fonction syntaxique optionnelle englobant tous les termes d'adresse (TA). Ceci revient à éviter les écueils des étiquettes multiples comme apostrophe et apposition et offre un traitement à dénominateur commun pour les deux notions. Ensuite, la prédication seconde implique un codage de l'information, donc un

2 B. Fradin (1988) distingue 6 types de détachements : construction topicalisée (*De cette histoire, il se souviendra longtemps*), construction détachée sans rappel (*L'armée, j'ai déjà donné*), construction à thème détaché (*Getty, il est difficile de parler à ses héritiers*), dislocation à gauche (*Le plateau, tu le mets où ?*), dislocation à droite (*Le jardinier l'a arrosée, la plante*), dislocation médiane (*Que Paul lui parle sur ce ton, à Marie, va nous attirer des ennuis*).

3 C'est l'avis de Forsgren, Erickson, Bloomfield, Wilmet.

développement informationnel hiérarchisé⁴. Si l'on tient compte de cette hiérarchisation, mais aussi de la situation discursive et de la psychologie des interlocuteurs (dissociation entre statut cognitif et statut informatif), il faut reconnaître qu'elle implique un dynamisme communicatif particulier, et induit, bien plus que les autres opérations, un traitement pragmatique particulier. Cette position est défendue par Blumenthal (1980) qui associe la prédication seconde à l'expression d'un rhème secondaire sur l'échelle des degrés du dynamisme communicatif⁵. Le rhème secondaire est ainsi distingué du rhème principal (rendu par les compléments, les attributs, les constructions clivées, un ordre des mots marqué et une prosodie spécifique). Cette distinction conduit à prendre en compte prioritairement le message et la syntaxe de celui-ci. Nous rejoignons sur ce point Blumenthal. Selon l'auteur, la syntaxe du message permet d'expliquer toutes sortes de contraintes et l'irrecevabilité des énoncés comme, par exemple, l'impossibilité d'antéposer la partie désignée traditionnellement comme apposition dans l'exemple suivant⁶:

- (3) *Madame X, médecin, est rentrée à Londres mardi soir 30 septembre après avoir passé près de 2 mois dans les prisons chiliennes.*
? Médecin, Madame X est rentrée à Londres mardi soir...

Le degré de dynamisme communicatif impliqué permet de faire la distinction entre termes d'appel et insultes. Nous rejoignons, une fois de plus, D. Lagorgette (2002: 128) qui explique que dans le cadre de l'insulte, « la fonction d'appel est aléatoire, d'autant plus que la valeur de vérité du syntagme choisi est l'objet même de la dénomination : si l'allocutaire reconnaît le GN comme vrai, il s'agira d'un terme d'adresse à valeur d'appel ; s'il le considère comme faux, il s'agira d'un terme d'adresse axiologique négatif, à valeur d'insulte ».

La fonction de l'insulte ne se réduit jamais à rappeler un référent, ce que fait majoritairement le TA dont le rôle essentiel est d'attirer ou de fixer l'attention de la personne à laquelle on s'adresse. En termes de dynamisme communicatif, en termes de charge informative, l'insulte véhicule donc une information plus complexe que celle des TA.

2. Rappel du principe de la déclinaison bicasuelle, de l'AF au MF

Les anciens textes relèvent d'une déclinaison, désignée comme bicasuelle, parce qu'elle oppose deux cas – le cas du sujet et le cas du régime (CS et CR). On connaît le principe : la flexion *-s*, *-z*, plus rarement *-x*, affecte tout constituant du syntagme nominal et une bonne partie des pronoms lorsque ceux-ci sont en fonction de sujet ou assimilée, soit le sujet à proprement parler, l'attribut du sujet et deux constructions définies majoritairement dans les ouvrages de linguistique médiévale comme apostrophe et apposition du sujet, que nous préférons examiner sous l'angle de la prédication seconde dont elles relèvent.

Le principe casuel décrit n'est cependant pas toujours maintenu : de nombreux manquements peuvent être aperçus dès les premiers textes. Une étude brillante de L. Schøsler (1984) montre que le système casuel ne représentait qu'un moyen parmi d'autres pour éclairer la fonction des divers éléments de la phrase et que la déclinaison garantissait à elle seule le sens de la phrase dans un nombre très réduit d'exemples détachés du cotexte et du contexte, comme dans les phrases sous (4) où la présence d'un verbe transitif implique plusieurs actants qu'il faut hiérarchiser :

- (4) *Ha! Las! Cist chevaliers a mort mon seigneur. (Artu, 224)*

4 Le développement informationnel peut, le cas échéant, rester non-formulé, mais il est nécessairement présupposé.

5 Firbas (1964: 267-280) est un des premiers à définir le dynamisme communicatif (Communicative Dynamisme): "By the degree of CD carried by a sentence element we understand the extent to which the sentence element contributes to the development of the communication, to which it pushes the communication forward.", définition souvent critiquée pour être trop intuitive, notamment par Dressler (1974) et, plus récemment par Schlobinsky (1992, 1996). Pour nous, le DC associe charge informationnelle, potentialité argumentative et force illocutoire.

6 Que nous empruntons à Blumenthal (1980: 36).

... si prist Artus son neuveu... (Men Reims 31 v)

Et li tiers freres fiert Lancelot sour son escu ... (Tristan pr, 136)

D'autres facteurs se chargent également de l'identification actancielle. Parmi les plus « évidents », on compte, la présence d'un verbe monovalent (5), les restrictions lexicales (6) ou la présence de pronoms personnels (7) :

- (5) *Et anchois que il fussent bien armé vint entr'eus uns chevlhers tous navrés qui dist au roi... (Merlin suite, 300)*
- (6) *Lors fist li rois metre l'enfant en un berchuel qui molt estoit bieus et riche... (Merlin, suite, 57)*
- (7) *Et le prist uns grans orage, si gros qu'il sembloit que la mers montast aus nues. (Men Reims 13 v)*

Au-delà de cette mise au point, L. Schøsler souligne un autre fait capital pour l'interprétation du phénomène de la déclinaison et pour comprendre son évolution de l'Ancien au Moyen Français : lorsque les marques de flexion affectent un syntagme en fonction de sujet ou assimilée, celui-ci peut être marqué de manière homogène (tous les constituants marqués par la flexion) ou non-homogène (un seul élément marqué au moins). En nous inspirant de ces réflexions, nous avons pratiqué, dans toutes nos études, la distinction entre des syntagmes « corrects », lorsque les marques de flexion affectent tous les constituants du syntagme ; des syntagmes « fautifs », dans le cas d'absence de flexion sur les constituants dans des fonctions qui requièrent le marquage, et, enfin, des syntagmes « mixtes », où au moins un constituant du syntagme apparaît fléchi. Le nombre de ces derniers augmente au fil des siècles et des phrases comme celles mentionnées sous (8) deviennent fréquentes dans les textes du Moyen Français :

- (8) *Et uns chevalier de Portol/ Nommé Perceval de Colongne / Fu li tiers*
(G. de Machaut, *Prise Alexandrie*, 207)
Gaires n'ot plouré quant ung chevalierz lui escrie... (Ysaye le Triste, 13,5).
Mais gaires n'orent allés quant ungz chevalier par la les salue en disant.
(Ysaye le Triste, 19,6).
Et trop bien lor avoit dit un chevaliers françois et nainnuiers qui se nonmoit messires
Wauflars de la Crois ... (Froissart, Chroniques, 370)

L'examen détaillé de ces syntagmes⁷ permet d'y voir une tendance à appréhender l'ensemble à travers seulement un élément considéré porteur de l'information morphosyntaxique. Ce transfert de l'information morphosyntaxique indique le passage d'une structure peu hiérarchisée à une organisation plus étroite des dépendances. Tout se passe comme si la présence d'une seule composante marquée suffisait pour postuler que le syntagme entier était fléchi. Il faut très certainement mettre en rapport ce fait avec celui de la présence de formes « hypercorrectes », formes redondantes d'un point de vue flexionnel de type *sires*, forme de CSS, ainsi que les formes « refaites », type *garçons*, CSS, dont le nombre va croissant dans la période du Moyen Français.

Parmi les traits qui séparent l'Ancien Français du Moyen Français, la tradition linguistique compte l'absence de déclinaison. Or, la ligne de démarcation est loin d'être nette et la lecture des textes⁸ livre des témoignages qui contredisent cette affirmation. À côté de textes où la déclinaison n'est présente qu'à titre de vestiges (*Le Roman de messire Charles de Hongrie*, *Le Roman du Chatellain de Coucy et de la Dame de Fayel*, *l'Histoire des tres vaillans princez Monseigneur Jean d'Avennes*, *l'Histoire d'Erec en prose*, *Mabrien*, *Le Roman du Compte d'Artois*, *l'Histoire de Jason*, *Le Roman de Troyle*, pour ne citer que quelques-uns parmi ceux qui revendiquent la tradition arthurienne), on trouve des textes, où la déclinaison semble même mieux respectée que dans les textes de la période

7 Nous avons étudié (2001) tous les « mixtes » dans le roman d'*Ysaye le Triste* en tenant compte, d'une part, du type de déterminant dans le syntagme, d'autre part, du type de Nc.

8 Notre examen porte sur des textes arthuriens et des chansons de geste tardives.

précédente et où les manquements aux « règles » de la déclinaison semblent obéir à des principes d'organisation de l'énoncé. Dans la majorité des cas, il s'agit de textes possédant un coefficient de littérarité très élevé. C'est le cas de *Bérlinus*, *Ysaje le Triste* et *l'Histoire des Seigneurs de Gavre*, les trois textes pris pour la présente étude. La déclinaison y est maintenue au singulier ; au pluriel, la flexion désigne seulement le nombre. Ce changement est le signe d'une organisation importante : il indiquerait que le nombre est devenu une catégorie plus importante que le cas.

Se posent alors plusieurs questions. Si le système est maintenu majoritairement au singulier, son rôle dépasse les besoins syntaxiques. L'examen de la répartition des marques flexionnelles par fonction syntaxique peut-il apporter des éléments de réflexion ? Un terme en fonction de sujet est-il plus « correct » (dans le sens défini *supra*) qu'un TA ? Étant des actes marginaux, les insultes sont-elles déclinables ou réfractaires à la déclinaison ? Si elles enregistrent des variations, cette variation suit-elle celle des autres Noms communs (Nc) ?

3. *Éléments pour une interprétation de la déclinaison dans les textes tardifs: déclinaison et charge informationnelle de l'énoncé*

La lecture attentive des textes a permis de noter que lorsqu'un élément est caractérisé par une certaine familiarité cognitive, lorsqu'un terme fonctionne en reprise référentielle totale ou partielle ratifiée⁹ d'un terme en amont, lorsqu'il participe au liage en tant que maillon d'une chaîne référentielle ou élément d'une chaîne anaphorique, lorsqu'il est accessible cognitivement et linguistiquement, soit, lorsqu'il fonctionne comme thème¹⁰, il peut apparaître non-marqué. À l'inverse : un terme non-connu, moins saillant, moins accessible cognitivement, soit un rhème, apparaît majoritairement marqué dans des fonctions qui exigent le marquage casuel.

Voici quelques exemples de chaînage (9) en guise d'illustration : les formes en gras indiquent la première mention et le maillon de reprise d'une chaîne référentielle ou anaphorique en amont lorsque celle-ci a été rompue suite à un croisement avec une autre chaîne ou suite à un changement de période (paragraphe) :

- (9) « *Se Dieus t'ait, fait Merlins, quant tu serras grans, que serroies tu le plus volentiers ?* »
– *Fait **ly enffes**: « Ungs egles! »* – *Et pour quoy? fait Merlins.* – *Pour che, fait **l'enffant**, qu'il volle ou il voet et se combat volentiers as aultres oisiaux en l'air.*
(*Ysaje*, § 22, l.39)

***Ly sires de laiens** et le dame leur fist moult bonne chierre, mais oncques ne lez vot herbergier, tant que Trons fust en son hostel, n'en lieu ou elle le peust veoir, pour le laidour de lui. Sy le couvint enfermer en le cambre Ysaje et la donner a boire et a mangier. Aucques tost après mist on les tables. Si fist **le seigneur de laiens** asseoir le damoiselle estrange et puis s'assist encontre lui et après fist seoir Ysaje et sa femme.*
(*Ysaje*, 52,65)

§389...*et sçot veritablement que par la on avoit emblés son tresor. Si ot grant merveille et moult fut esbahis comment on pouoit en telle maniere ce carrel avoir fait et compassé, puis dist que point ne plaidroit son dommage, mais qu'il peüst tenir celui qui son **larrecin** avoit fait.* §390 « Sire », dist Prudens, « je vous asseür que, se jamaiz il y revient, je le prendray en telle maniere qu'il n'en pourra eschapper; mais sagement convendra exploitter, car vous pouez bien savoir sanz doute que **le larron** est soubtilz et malicieux et grant cure prent de lui garder... » (*Bérlinus*, 389-390, 387)

L'opposition entre le thème et le rhème est graduelle; intégrée dans la notion de dynamisme

9 Cf. S. Prévost (2003 : 102), Fuchs et Marchello-Nizia (1998).

10 La notion est, certes, très controversée, à cause de son statut cognitif et de son accessibilité (accessibilité par reprise référentielle?, accessibilité par reprise totale ou partielle?). Son statut informationnel suscite également des commentaires : la reprise peut être référentielle mais aussi fonctionnelle. Dans ce deuxième cas, beaucoup d'auteurs estiment que l'information véhiculée par le terme est plus importante et parlent de topique.

communicatif, elle se traduit en termes de degrés. La valeur thématique et /ou rhématique n'est pas stable : elle varie selon le rôle de l'élément concerné dans le message. On peut avoir plusieurs thèmes ou plusieurs rhèmes dans un message ; ce qui les distinguera les uns des autres sont les différents degrés de dynamisme communicatif qu'ils reflètent. Ces degrés peuvent être matérialisés dans les textes médiévaux par le choix entre une forme « fautive », « correcte »/ « hypercorrecte »/ « refaite », ou « mixte ».

L'étude scrupuleuse de toutes les formes nominales en fonction de sujet ou assimilée dans *Ysaïe le Triste* confirme cette interprétation. Comme on le voit dans le tableau qui suit, un terme en apposition du sujet, un TA et un terme en fonction d'attribut du sujet, sont plus « corrects » dans le maintien de la déclinaison que les termes utilisés en fonction de sujet :

Sujet ¹¹	Attribut du Sujet	Apposition du Sujet	Apostrophe
62,2%	93,5%	98,2%	92,7%

Or, l'attribut est, par essence, rhématique et possède un DC plus élevé que les autres composantes du prédicat¹². Le nom en apposition est *a priori* rhématique, mais connaît des degrés de variabilité lorsqu'il faut distinguer l'apposition équivalant à un arrière-plan de celle qui est causative ou concessive¹³. Quant aux termes en fonction de sujet, ils peuvent être thématiques ou rhématiques ; ils sont, on le voit, moins « corrects » que les attributs, appositions et apostrophes. Nous avons examiné tous les sujets en reprise d'un Nc en amont : 83,6% des cas adossent des formes « fautives ». En revanche, un sujet qui n'est pas le résultat d'une reprise comme, par exemple, le sujet sans verbe (10), apparaît « correct » dans 91 % des attestations, soit dans les cas où il est, par essence, rhématique :

- (10) ... *que quant ont congié de leur souveraine, elles vont aussi coïement que nues et aussi tost que **vens**...* (*Ysaïe*, 10, 50)

4. Les insultes en diachronie

Nous renvoyons aux travaux de D.Lagorgette pour tous les détails concernant l'évolution de la notion de T.A., les statuts de ces termes, leur repérage et délimitation¹⁴, les critères pour leur identification. Il nous semble que les mêmes précautions s'imposent et doivent être prises en compte dans le cas de l'insulte. Dans nos textes, TA et insultes sont en détachement et se trouvent au début de l'énoncé. Ils relèvent de la prédication seconde et sont, conformément à la nature de cette opération, rhématiques par essence.

Sur le plan de la variation sémantique, les insultes relevées ne sont pas très différentes de la « brochette » habituelle que l'on trouve dans des ouvrages qui s'attachent au recensement des formes (Crouzet-Pavan & Verger 2007, Delumeau 1983, Gonthier 2007).

4.1. Formes « correctes » et « mixtes »

D'un point de vue morphologique, nous avons dénombré 89% de formes « correctes » et « mixtes ». Témoins, les énoncés sous (11) :

11 Quelle que soit sa position dans la phrase.

12 Blumenthal (1980 : 27).

13 Blumenthal (1980 : 35-48).

14 C'est là, un problème souvent occulté ou ignoré. Comme le souligne souvent D. Lagorgette, dans l'absence de textes normatifs et de documents épilinguistiques, et compte tenu de l'absence de ponctuation dans les manuscrits, ces termes exigent, avant d'être traités, une comparaison de l'édition de travail avec le manuscrit ayant servi de base à cette même édition. Aussi avons-nous comparé les éditions critiques des trois textes étudiés avec les manuscrits de base.

- (11) *Or dist le contes que ly ermites estoit a le croix, l'enfant en son brach regarde moult le nef pour che qu'elle estoit si bielle. S'est chourouchié de che qu'elle est a secque terre, car bien samble qu'elle est perdue. D'autre chose lui anoie que lez dames ne viennent. Ly enfes qui dormoit s'esvelle et pleure trop haultement. Gaires n'ont ploré quand ung chevaliers lui escrie: « **Leres ermites**, vous le metterés jus!» (Ysaïe, 13, 6)*
*Voire, Agrevain, fait ly ermites, trop estes oultrageux; vous ne ressemblés mie Gabariet ne Gauvain vostre frere. – Certes, **vilain sodomittes**, ce ne vous vault.» (Ysaïe, 13, 22)*
*«Certes, fait ly souverans d'eux, **crapaus bochus et musiaux contrefais**, en despit de ce que tu t'en es avanchiés de parler, se besogne en vaudra pis.» (Ysaïe, 40, 54)*
*Quant le portier vit Ysaïe, lors l'ahert en disant: «Par Sainte Crois, **ribaues estrumellés**, vous widerés hors.» En ce disant le boutoit par derriere et Ysaïe l'ahert par ung brach et le touppie deux tours entour soy, et au tiers le flastit contre un dez piliers du palais... (Ysaïe, 155-1, 16)*
*«Or va, dist elle, **bastars**, que je prie tous mes Dieux que je soye vengie de ton corps ains que tu revienngnes.» (Ysaïe, 379, 5)*
*«**Lais deables**, jamais mal ne me feras, de ty maintenant prenderay venganche!» (Ysaïe, 526, 19)*
*«Diradés, **fieulx de putain**, tu te fais renommer que tu es sy vaillans, sy as peur d'un chevalier seul...» (Ysaïe, 582, 12)*
*... le corps qui la gisoit lui fu au devant tout droit par ou il devoit issir et s'escria a haute voix: «Que c'est, **filz a putain, lierres mauvais**, cuides tu embler ma char et emporter par devant moi?» (Bérinus, 269, 12)*
*«Tais toy, **gloux**, ce dist Maligans, car je n'ai cure de tesbourdes, ains comperras chier ta folie.» (Bérinus, 285, 22)*
*– O **tresmauvaise putte!** vous et votre bastars, saillés hors de ma maison. (Gavre, 2, 4)*
*– Tais toy, **glous desloyal**, assés advient et advenra que ung pou de pluie abat grant vent. (Gavre, 16, 46)*

Quelques rares cas attestent des suites d'insultes (12). On note alors que le deuxième terme dans la suite peut adosser une forme «fautive» par rapport au marquage flexionnel attendu :

- (12) ... *et en fery Galopin enmi la poitrine et lui dist: «Filz a putain, **glouton**, dont te vient telle hardësce de si follement parler?» (Bérinus, 348, p. 342)*

Comment expliquer ces cas ?

4.2. Formes «fautives»

Si l'insulte est rhématique par essence comment rendre compte des 11% de formes «fautives» ?

Ces cas sont particulièrement visibles dans des contextes de forte ironie où il s'agit de stigmatiser en ayant recours à une catégorie dévalorisée attestée comme telle. Le plus souvent, il s'agit de termes à double sémantisme qui sont soit des identificateurs d'une catégorie, soit des identificateurs flous (approximatifs, voire à valeur inversée). En guise d'illustration, on peut comparer les différents usages d'un terme comme «vassal», qui peut être utilisé en tant que TA (pour indiquer un homme placé sous la dépendance d'un autre), et en tant qu'insulte (pour marquer l'infériorité de l'allocutaire vis-à-vis du locutaire). Dans *Ysaïe*, les formes *vassaulx*, *vassaux*, *vassaus* comptent parmi les TA les plus fréquents. L'exemple (13) illustre un cas où le même terme - *vassal*, forme «fautive» - sert à offenser et constitue un outrage. Afin d'éviter les longueurs de la citation, voici les informations récupérées du contexte : c'est la deuxième partie du roman ; *Ysaïe* est désormais reconnu comme «roi» ; il est à la tête d'une grande armée et cherche à délivrer le roi Yrion retenu prisonnier des

Sarrazins. Il fait une halte au château d'Englier des Sept Prés. À l'heure du souper, arrive un écuyer envoyé par un des ennemis d'Ysaïe :

- (13) *Lors s'approche de Ysaïe et dist: « **Vassal**, dont estes vous? » Et Ysaïe prent un grant baston qui appoyoit a une paroit delés lui sy le lieuve et fiert l'escuier sy grant cop sur le chief que le sanc lui fist rayer du nes, des yeux, et des orrelles et de le bouche, et sy l'estourdy sy qu'il chey a terre...[...] Et dist Ysaïe: « **Ungz vassaux** doit servir d'un baston ». [...] Et Ysaïe lui dist: « Je te donnay oire d'un baston pour che que sans saluer parlas a my, et c'est le maniere de no pais; et se ne fust pour l'amour de no hoste, en despit de tes maistres, je te coppaisse une oreille et le nes et ung puing, sy leur diras que de chy ne partirons jusque a che que bon nous samblera, car le pais n'est point leur... (Ysaïe, 494, p. 321-322)*

La même recatégorisation, la même inversion des valeurs sémantiques lexicales est visible dans (14) où Aigre, le roi déchu, est insulté par des voleurs et dans (15) où Aigre insulte à son tour un roi félon :

- (14) *Et les larrons quant il virent Aigre mengier si bonnissement si le regarderent a merveille, de quoy il avint que li maistre d'eulx tous ne se pot taire, ains dist: « **Vassal**, il a en vous bonne aide a une escuelle widier ne voz dens ne sont pas pourries, ains scevent bien mourre et maschier... » Mais onques pour chose qu'il lui dist Aigres ne laissa son mengier ne son boire. Et quant ce vint après disner, le maistre dist: « **Vassal**, or paieez vostre escot... » 281 Quant Aigres entendi le cuvert, si fu moult aïres et commença a escauffer d'ire... (Bérinus, 280, pp. 266-267)*
- (15) *Quant Aigres vist le roy, si s'apoucha de lui, dont le roy en ot grant despit, si lui dist: « **Vassal**, moult estes outreuideiez, qui cy vous embatez sur nous si faittement; ne vous n'estes mie courtoiz, ainz avez fait grant villenie; si le comperrez chierement, et vous gardez, car je vous deffy. » (Bérinus, 343, 17)*

Les Nc « valet » et « garçon » connaissent la même variation. Le N « valet » est majoritairement « correct » dans les fonctions qui exigent le marquage dans *Ysaïe* ; on ne trouve qu'une seule forme « fautive » lorsqu'il est employé comme TA (§81, 2) ; en revanche, lorsqu'il est utilisé en tant que terme péjoratif (cf. l'actuel « valetaille »), il peut revêtir une forme « fautive ». Dans *l'Histoire des Seigneurs de Gavre*, *garchon*, à l'origine CRS, est la forme utilisée pour l'insulte ; dans les autres emplois qui demandent une forme de CSS, on utilise la forme déclinée « correcte » *gars* ou la forme « refaite » *garçons* (parfois graphié *garchons*) :

- (16) *Quant Loÿs de Gavres entendy le chevalier quy ainsy l'aloit manechant, et que tant inhumainement voloit traittier la noble demoiselle luy dist: - Vassal, va, sy monte sur ton destrier, car puisque par doulceur ne veulz rendre la damoiselle il te convient deffendre le droit que tu y pretens a avoir; car se tost ne t'avanches, je te passeray ceste lance au travers corps, car ta vye m'est tant desplaisant a voir que, se hontes n'estoit a moy, et aussy pour ce que je te voy de piet, ja t'euisse fait separar l'ame du corps. Le chevalier, oyans les grans et fieres menaces que luy faisoit le jouvencel, respondy: - o tu, **garchon orgueilleux** et plain d'outrecuidance, trop te hastes de pourchassier ta mort... (Gavres, 10,25)¹⁵*

La situation semble identique dans le cas de la (com)plainte où le protagoniste s'adresse des reproches (17) :

- (17) *Mais bien sachiez que pou y dormi, ains pensa moult ad ce que son ante lui avoit dit, si se plaignoit et lamentoit: « **Laz! Meschant**, pour quoy suis je cy venus? » (Bérinus, 362, 15)*

L'insulte participe à l'identification référentielle de manière prédicative forte. C'est ce qui permet

15 Faute de place, nous ne pouvons pas commenter les rapports complexes entre les N *vassal*, *chevalier*, *jouvencel* et *garchon* de cet exemple. Le réseau sémantique auquel ils participent constitue néanmoins un argument en faveur de l'hypothèse proposée.

de la distinguer de la manière attributive qui est faible ou plus faible, en termes de degrés de DC. Si cette identification est exempte de familiarité cognitive et repose sur des concepts, si elle est stricte, elle n'implique aucune reprise, le terme utilisé apparaît alors doté de flexion. Il est alors « correct » d'un point de vue casuel. En revanche, si l'identification référentielle repose sur une vision propre au locuteur et dépend de son savoir empirique, si elle est transgressive (13, 14, 15) ou flottante (16), sa « rhématicité » est alors variable en fonction de l'expérience du locuteur. Les termes négatifs utilisés dans l'insulte sont alors l'objet d'une reprise mémorielle ou linguistique et apparaissent non-marqués (autrement dit « fautifs ») dans l'énoncé. On peut comprendre le degré de dérision de l'insulte *nain contrefait* (18) que Driadés adresse à Tronc, seulement si l'on tient compte de l'information livrée quelques lignes avant : elle montre que celui qui insulte est lui-même un ... « nain défiguré » :

- (18) «...et cieulx Driadés est ungs petis nains aussi petis que je sui, et est si fort que c'est mervelles.» [...] Et Troncq descendy du cheval, et quant Driadés perchut Tronc sy dist : - Es tu la, **nain contrefait**, desfiguré ou despit de nature, qui tant as fait morir de boins chevaliers...(Ysaïe, 582, 10)

5. Conclusion

L'examen des insultes en prédication seconde a permis de vérifier l'hypothèse de l'influence des opérations de thématization et rhématisation sur la répartition des marques flexionnelles et, partant, celle d'un usage de la déclinaison corrélé plutôt à la charge informationnelle de l'énoncé qu'à l'identification actancielle de celui-ci. Ainsi s'expliquent, d'une part, la présence essentielle de formes fléchies dans le cas de l'insulte directe en diachronie, d'autre part, la présence de formes non-fléchies (« fautives » selon l'étiquette adoptée) dans au moins trois cas, tributaires de thématization : lorsque le terme insultant figure dans une suite d'insultes, lorsqu'il est l'objet d'une reprise effective (en présence d'un terme en amont) et dans le cas d'inversion de la valeur sémantique de base du terme utilisé pour insulter.

Cette analyse repose sur la prise en compte de l'opération de prédication seconde qui se trouve à la base de la réalisation de l'insulte en diachronie. En effet, les textes médiévaux examinés montrent que l'insulte est exprimée majoritairement *via* le détachement. L'opération linguistique impliquée est alors celle d'une prédication seconde. Comme dans les autres cas où une telle opération a lieu, le message véhiculé est de type rhématique, mais obéit également à des contraintes pragmatiques qui engendrent différents degrés de rhématisation. Il faudrait pouvoir comparer et chiffrer les attestations d'insultes en prédication seconde avec celles des insultes en prédication première¹⁶ pour confirmer le rôle joué par la déclinaison. À l'étape actuelle de nos recherches, on peut déjà reconnaître que les marques de flexion casuelle peuvent fournir des informations sur la stratification énonciative à laquelle l'insulte participe.

16 Comme dans : *Quant je fuz un pou grant et fourni, le traïstre me mist a un mestier dont neant ne savoie, car il m'envoioit au bois garder ses chievres et ses moutons; mais chascune nuit, quant je revenoie a l'ostel, j'en avoie perdu deux ou trois, dont l'estoie batuz et formenez. A ce point estoit le **glout** sire du país ou nous demourions, car il avoit acheté du grant avoir que ...* (Bérinus, 2, 427-14-15).

TEXTES INTERROGÉS

- Ysaje le Triste*, roman arthurien tardif, éd. A. Giacchetti, Presses de l'Université de Rouen, (1989). Texte comparé avec le texte du ms 2524 Darmstadt.
- Bérinus*, éd. R. Bossuat, Paris, SATF, (1933). Texte comparé avec le texte du ms. 777, BN.
- L'Histoire des Seigneurs de Gavre*, éd. R. Stuij, Paris, Champion, (1993). Texte comparé au texte du ms 10.238, Bibliothèque royale, Bruxelles.

Base de Données : Base de Français Médiéval, txm.bfm-corpus.org

BIBLIOGRAPHIE

- BLOOMFIELD L., (1983). *An Introduction to the Study of Language*, John Benjamins.
- BLUMENTHAL P., (1980). *Le système du message*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- CAPIN D., (2001). *Étude linguistique d'Ysaje le Triste: morphologie nominale et verbale*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux 3, 3 vol.
- CAPIN D., (2004). « Étude linguistique d'Ysaje le Triste: une nouvelle approche du Moyen Français » in : M^a. Jesús Salinero Cascante & I. Iñarrea Las Heras (dir.). *El Texto como Encrucijada. Estudios Franceses y Francófonos*, Universidad de La Rioja, vol II, 295-309.
- CAPIN D., (2006). « Thématisation ou rhématisation : essai d'interprétation des marques de flexion casuelles dans un texte du Moyen Français. Le cas d'Ysaje le Triste. », in D. Lagorgette & M. Lignereux (éds). *Littérature et linguistique: diachronie / synchronie. Autour des travaux de Michèle Perret*, CD-Rom, LLLS, Université de Savoie, livre 7, 11-33.
- CROUZET-PAVAN E. et VERGER J. (dir), (2007). *La dérision au Moyen Âge, De la pratique sociale au rituel politique*, PUPS.
- DELUMEAU J. (dir.). (1983). *Injures et blasphèmes*, Imago.
- DRESSLER, (1974). « Funktionelle Satzperspektive und Texttheorie », in : Daneš, *Papers on Functional Sentence Perspective*, La Haye / Paris, 87-105.
- ERIKSSON O., (1993). *La phrase française. Essai d'un inventaire de ses constituants syntaxiques*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis.
- FIRBAS J., (1964). « On Defining the Theme in Functional Sentence Analysis », *Travaux de linguistique de Prague*, 267-280.
- FORSGREN M., (1993). « L'adjectif et la fonction d'apposition : observations syntaxiques, sémantiques, pragmatiques », *L'Information grammaticale*, 58, 15-22.
- FRADIN B., (1988). « Approche des constructions à détachement – La reprise interne », *Langue française*, 78, 26-56.
- FUCHS C. & MARCHELLO-NIZIA C. (dir), (1998). Les opérations de thématisation en français, *Cahiers de Praxématique*, 30.
- GONTHIER N., (2007). « *Sanglant Coupaul!* » « *Orde Ribaude!* » *Les injures au Moyen Âge*, PUR.
- LAGORGETTE D., (2002). « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale ? », in : D. Lagorgette et P. Larrivée (éds). *Représentations du sens linguistique*, Muenchen, Lincom Europa, 121-137.
- LAGORGETTE D., (2003). « Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique de discours marginalisé », *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, Universidad Complutense

de Madrid, 171-188.

PRÉVOST S., (2003). «Détachement et topicalisation: des niveaux d'analyse différents», *Cahiers de Praxématique*, 40, 97-126.

SCHOSLER L., (1984). *La déclinaison bicasuelle de l'ancien français*, Odense, Odense University Press.

RUWET N., (1982). *Grammaire des insultes et autres études*, Éditions du Seuil.

WILMET M., (1997). *Grammaire critique du Français*, Duculot.